

FORMULAIRE DEMANDE DE TRANSFERT INTERNATIONAL 2020/2021

Documents à remettre à votre club : photo d'identité dématérialisée, copie de votre pièce d'identité, certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace établi par un médecin inscrit au conseil de l'ordre national des médecins, et, le cas échéant, le formulaire « *Unlimited transfer request* », visa à jour et conforme ou attestation de la DIIRECTE

IDENTITÉ DU LICENCIÉ

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom : Sexe : M / F

Né(e) le : / / Ville de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Email @ (1) : ① 1 :

Email @ (2) : ① 3 :

Préciser obligatoirement le type de licence souhaité :

licence joueur LOISIR « U20 à sénior » - 85 €

licence joueur COMPETITION « U15 à sénior » - 85 €

licence « U9 » - 37,30 €

licence joueur « U11 à U13 » - 81,90 €

licence « arbitre » - 85€

licence « entraîneur » - 85 €

licence « Table de marque » - 5€

licence « dirigeant » - 50,80 €

licence PARAHOCKEY - 85€

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0,60€ et « individuelle accident » : 3,18€

Durée du transfert concerne les licences JOUEUR COMPETITION UNIQUEMENT (cocher les cases) :

Limité :

Illimité

Nom du dernier club :

joueur

gardien

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE :

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à le

ASSURANCES :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (*disponible auprès de votre club*), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2020/2021 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux a.gibier@ffhg.eu)

Pour le licencié-e MINEUR

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi que les pièces l'inscription sont exactes.

Pour le licencié-e MAJEUR

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi fournies au club lors de Les pièces fournies au club lors de mon inscription sont exactes.

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Ligues, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

Le licencié-e :

Nom, prénom :

Date & signature

The undersigned, declare that :

1. I agree to abide by the IIHF Statues, Bylaws and Regulations, including but not limited to those related to players transferring from one country and/or national association to another country and/or national association which can be accessed on www.iihf.com
2. I agree not to involve any third party whatsoever outside the IIHF in the resolution of any dispute arising from my request to transfer from one country to another and/or the Statutes Bylaws and Regulations and decisions made by the IIHF relating thereto excepting where having exhausted the appeal procedures within the IIHF in which case I undertake to submit any such dispute to the jurisdiction of the Court of Arbitration for Sport (CAS) in Lausanne, Switzerland for definitive and final resolution.
3. I am aware that transferring to another country may affect my eligibility to play for the national team of my choice if applicable.
4. I understand that once this application has been completed and signed by the parties specified and then by the IIHF, the procedure will be complete and the transfer legal and binding

- a) - **les dossiers incomplets seront systématiquement retournés au club sans être traités**
- b) - **règlement « activités sportives » - infraction 10**
- c) - **conformément à l'article L232.2 du code du sport, la délivrance de la licence est subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'aptitude**
- d) - **le transfert sera validé à réception, par le service des licences, de l'accord de la fédération d'appartenance ET de l'IIHF**